

Synthèse des résultats

Concernant les EPCI à fiscalité propre : résultats des consultations intervenues sur les arrêtés de projets de périmètre

1. Projet de périmètre du Roannais issue de la fusion de la communauté de Roannais agglomération, de la communauté de communes du Pays d'Urfé, de la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et de la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

Nombre de communes ayant délibéré :	81 sur 81	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	0 sur 81	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres (nombre)	35	46
Communes membres (pourcentage)	43,21%	56,79%
Population concernée	67,01% (84 048 habitants)	32,99%(41 372 habitants)

Sur 81 communes consultées, toutes ont délibéré .

- 35 ont émis un avis favorable représentant 84 048 habitants (soit 43,21 % des communes et 67,01 % des habitants)
- 46 ont émis un avis défavorable représentant 41 372 habitants (soit 56,79 % des communes et 32,99 % des habitants)

Pour être validé, le projet de périmètre aurait dû obtenir l'accord de 41 communes représentant plus de 62 710 habitants. **Ainsi, les conditions de majorité ne sont pas remplies pour la prise de l'arrêté définitif.**

2. Projet de périmètre de l'ouest forézien issue de la : - Fusion de la CALF avec la CC du Pays d'Astrée et la CC des Montagnes du Haut Forez.- et extension de la CALF aux 14 communes de la CC du Pays de St Bonnet le Château : Saint-Bonnet-le-Chateau, Luriecq, Saint-Jean Soleymieux, Soleymieux, La Tourette, Chenereilles, Marols, La Chapelle en Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire Cusson la Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles

Nombre de communes ayant délibéré :	77 sur 88	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	11 sur 88	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres (nombre)	68	20
Communes membres (pourcentage)	77,27%	22,73%
Population concernée	82,82% (88 265 habitants)	14,46% (15 408 habitants)

Sur 88 communes consultées :

- 68 ont émis un avis favorable représentant 88 265 habitants (soit 77,27 % des communes et 82,82 % des habitants)
- 20 ont émis un avis défavorable représentant 15 408 habitants (soit 22,73 % des communes et 14,46 % des habitants)

Le projet de périmètre a été validé dès lors que les conditions de majorité ont été atteintes : accord de 44 communes représentant plus de 53 287 habitants. **Les conditions de majorité sont remplies.**

3. Projet de périmètre de l'est forézien issue de la : - Fusion de la CC de Feurs en Forez, de la CC des Collines du Matin et de la CC de Balbigny.- Extension du périmètre aux 7 communes de la CC du Pays de Saint-Galmier : Veauche, Montrond les Bains, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Saint-André le Puy, Rivas, Aveizieux. - Extension du périmètre aux 9 communes de la CC de Forez-en-Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, Saint-Denis sur Coise, Maringes, Grammond, Saint-Médard en Forez, Chevrières, Chazelles sur Lyon.

Nombre de communes ayant délibéré :	47 sur 49	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	2 sur 49	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres (Nombre)	<u>32</u>	17
Communes membres (Pourcentage)	<u>65,31%</u>	34,69%
Population concernée	<u>79,27%</u> (52 862 habitants)	20,73% (13 820 habitants)

Sur 49 communes consultées :

- 32 ont émis un avis favorable représentant 52 862 habitants (soit 65,31 % des communes et 79,27 % des habitants)
- 17 ont émis un avis défavorable représentant 13 820 habitants (soit 34,69 % des communes et 20,73 % des habitants)

Le projet de périmètre a été validé dès lors que les conditions de majorité ont été atteintes : accord de 25 communes représentant plus de 33 341 habitants. **Les conditions de majorité sont remplies.**

4. Projet de périmètre de l'extension du périmètre de SEM :- aux 3 communes de la CC du Pays de Saint-Galmier (Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, et Saint Galmier) -aux 4 communes de la CC du Pays de Saint-Bonnet-le-Château (Aboën, Rozier-Côte-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois);- à 1 commune de la CCFL (La Gimond)

Nombre de communes ayant délibéré :	47 sur 53	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	6 sur 53	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres (Nombre)	<u>44</u>	9
Communes membres (Pourcentage)	<u>83,02%</u>	16,98%
Population concernée	<u>91,36%</u> (368 068 habitants)	8,64% (34 791 habitants)

Sur 53 communes consultées :

- 44 ont émis un avis favorable représentant 368 068 habitants (soit 83,02 % des communes et 91,36 % des habitants)
- 9 ont émis un avis défavorable représentant 34 791 habitants (soit 16,98 % des communes et 8,64 % des habitants)

Le projet de périmètre a été validé dès lors que les conditions de majorité ont été atteintes : accord de 27 communes représentant plus de 201 430 habitants, y compris le conseil municipal dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale du périmètre. **Les conditions de majorité sont remplies.**

Concernant les syndicats : les quatre projets de dissolution des syndicats ont recueilli un avis favorable

1. Proposition de dissolution du Syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée		
Nombre de communes ayant délibéré :	13 sur 37	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite) :	24 sur 37	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres	<u>100,00%</u>	0,00%
Population concernée	<u>100,00%</u>	0,00%

Sur 37 communes consultées, 13 collectivités ont délibéré pour la dissolution du syndicat au 31/12/2016 :

- 100 % des avis des avis sont favorables

Par conséquent les conditions de majorité sont remplies.

2. Proposition de dissolution du Syndicat de ramassage scolaire des monts du Forez		
Nombre de communes ayant délibéré :	4 sur 6	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	2 sur 6	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres	<u>100,00%</u>	0,00%
Population concernée	<u>100,00%</u>	0,00%

Sur 6 communes consultées, 4 collectivités ont délibéré pour la dissolution du syndicat au 31/12/2016 :

- 100 % des avis sont favorables

Par conséquent les conditions de majorité sont remplies.

3. Proposition de dissolution du Syndicat de ramassage scolaire Bard-Lerigneux- Roche		
Nombre de communes ayant délibéré :	1 sur 3	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	2 sur 3	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres	<u>100,00%</u>	0,00%
Population concernée	<u>100,00%</u>	0,00%

Sur 3 communes consultées, 1 collectivité a délibéré pour la dissolution du syndicat au 31/12/2016 :

- 100 % des avis sont favorables

Par conséquent les conditions de majorité sont remplies.

4. Proposition de dissolution du SIVU Saint-Maurice Usson en Forez		
Nombre de communes ayant délibéré :	0 sur 2	
Nombre de communes n'ayant pas délibéré (Avis tacite):	2 sur 2	
RESULTATS OBTENUS	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Communes membres	<u>100,00%</u>	0,00%
Population concernée	<u>100,00%</u>	0,00%

Sur 2 communes consultées, aucune collectivités n'a délibéré pour la dissolution du syndicat au 31/12/2016 :

- 100 % des avis sont favorables

Par conséquent les conditions de majorité sont remplies.